

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL236

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 11

A l'alinéa 16, après les mots : « conditions de délivrance de cette », insérer le mot : « dernière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.